

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député semble demander au ministre d'émettre une opinion sur un certain sujet et, sous cette forme, la question ne me paraît pas réglementaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la décision que vous venez de rendre en ce qui concerne les membres de l'opposition qui demandent une opinion au gouvernement, souvent la même règle ne s'applique-t-elle pas aux membres du gouvernement lorsque des députés de l'opposition posent des questions à des ministres et que le premier ministre ou d'autres ministres se lèvent pour émettre des opinions?

M. l'Orateur: Elle s'applique à tous les députés.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme la ville de Moose Jaw s'est proclamée la capitale nord-américaine de la musique de fanfare, ayant organisé le plus grand festival de musique de fanfare du continent, le premier ministre voudrait-il accepter un disque de la chanson thème de Bette Graham dédiée à cette grande ville de l'harmonie? Si oui, j'irai volontiers le porter à son bureau.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES POSTES

LA MENACE DE GRÈVE GÉNÉRALE—L'APPEL AUX BONS OFFICES DU PREMIER MINISTRE

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné l'échec du médiateur dans le règlement du conflit postal et que les dirigeants du conseil des syndicats des postiers sont prêts à reprendre les négociations, le très honorable premier ministre ne croit-il pas qu'il serait préférable qu'il assiste lui-même aux négociations afin d'en venir le plus tôt possible à un règlement?

M. l'Orateur: Encore là, l'honorable député invite le gouvernement à exprimer une opinion et je ne crois pas que, posée en ces termes, la question soit recevable.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

QUESTION RELATIVE AU DÉPÔT DU RAPPORT WILLARD

[Traduction]

M. Steven E. Paproksi (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand le ministre a-t-il l'intention de déposer le rapport Willard?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué, lors d'une motion demandant le dépôt de ce rapport, que le gouvernement n'avait pas l'intention de le rendre public car il s'agit d'un document confidentiel. C'était une évaluation, comme la Chambre le sait, de notre programme d'action qui est à la base du Livre blanc sur lequel le gouvernement travaille actuellement.

M. Paproksi: Une question supplémentaire. Comment le ministre peut-il faire des déclarations sur la pauvreté à Algoma, lui qui a ce rapport sous les yeux depuis 16 mois, et qui sait que le cabinet l'a examiné et qu'on pourrait faire des tas de choses pour les pensionnés et les gens qui souffrent de la pauvreté?

M. l'Orateur: A l'ordre. En fait cette question supplémentaire est un argument à l'appui de la question originale du député. Ce n'est pas une question supplémentaire au vrai sens du terme.

LE COMMERCE

LA MESURE PRISE PAR UN OFFICE QUÉBÉCOIS AU SUJET DU COMMERCE DES ŒUFS ENTRE LES PROVINCES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et se rapporte à une question qui lui a été posée le 28 mai sur la Fédération des producteurs d'œufs du Québec. Il avait répondu à l'époque qu'il vérifierait si cette association était légale ou non. Sans oublier que cette question touche le commerce interprovincial, le ministre serait-il en mesure d'y répondre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre mais seulement dans la mesure où le député de Palliser ne demande pas au ministre d'exprimer son opinion sur le plan juridique. Comme le sait le député, cela n'est pas réglementaire.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, dans les limites que vous venez de me fixer, j'ai consulté le ministre de l'Agriculture et je ne suis pas libre, comme Votre Honneur vient de le suggérer, de formuler un avis à la Chambre du point de vue juridique.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA POLITIQUE D'APARTHEID DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire si le ministre des